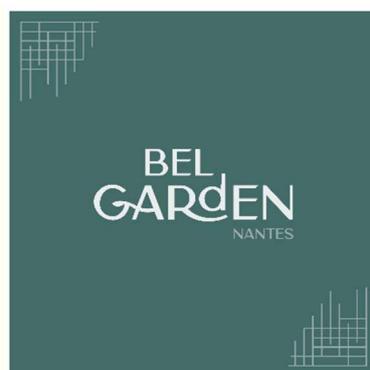


SNC BELLAMY



1 impasse Claude Nougaro - 44803 Saint-Herblain



OPÉRATION DE 17 LOGEMENTS COLLECTIFS

165 rue Paul Bellamy

NANTES

NOTICE DESCRIPTIVE - logements LIBRE

- CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES
 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS
 - ANNEXES PRIVATIVES
 - PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE
 - ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE
 - PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS
-

Fait à....., le

Signature du vendeur :

1 Table des matières

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE	4
INFRASTRUCTURES	4
MURS ET OSSATURE	4
PLANCHERS.....	5
CLOISONS DE DISTRIBUTION	6
ESCALIERS.....	7
CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION	7
CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	8
TOITURE.....	8
LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS	9
REVETEMENT DE SOLS.....	9
REVÊTEMENTS MURAUX	10
PLAFOND	10
MENUISERIES EXTÉRIEURES	10
FERMETURES EXTÉRIEURES.....	11
MENUISERIES INTÉRIEURES.....	11
SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	12
PEINTURES – TENTURES	12
ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS.....	13
ANNEXES PRIVATIVES	19
LOCAUX VELOS INDIVIDUELS.....	19
PARC DE STATIONNEMENTS.....	19
PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE	20
HALL D'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE	20
CIRCULATIONS COMMUNES	21
CIRCULATIONS DES SOUS SOL.....	23
CAGES D'ESCALIERS.....	23
LOCAUX COMMUNS	24
LOCAUX TECHNIQUES	25
CONCIERGERIE.....	26
ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE	26
ASCENSEURS – MONTE-CHARGES.....	26
CHAUFFAGE – EAU CHAUDE.....	26
TÉLÉCOMMUNICATIONS	26
VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	26
ALIMENTATION EN EAUX	26
ALIMENTATION GAZ.....	27
ALIMENTATION EN ELECTRICITE	27
PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS	27
VOIRIE ET PARKINGS.....	27
CIRCULATION DES PIÉTONS.....	28
ESPACES VERTS.....	28
AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	28
ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR	28
CLOTURES.....	28
RÉSEAUX DIVERS	29
ACCÈS AUX BATIMENTS.....	29

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le projet consiste en la réalisation d'un immeuble collectif de :

- 5 niveaux sur rez-de-chaussée (R+5), comprenant 17 logements, 318m² de surface de bureaux au R+1 et 160m² de surface de bureaux au R+2.
- 1 niveau rez-de-chaussée, 222m² de surface commerciale à aménager et des locaux techniques.
 - 2 niveaux de sous-sol à usage de stationnements et de locaux techniques

Les niveaux sont desservis par un ascenseur et une ou plusieurs cages d'escalier.

GÉNÉRALITÉS

Niveau de performance

L'ensemble du bâtiment et les équipements techniques associés permettront d'obtenir un niveau de performance énergétique suivant la réglementation RT 2012.

Notes générales

Les caractéristiques techniques de la construction sont décrites dans la présente notice.

La construction sera conforme :

- A la réglementation thermique,
- Aux normes et lois en vigueur,
- Aux prescriptions des documents techniques unifiés à caractères obligatoires,
- Aux règles de sécurité et de construction.

La conformité de la construction sera vérifiée, tout au long de sa construction, par un bureau de contrôle agréé.

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et les plans d'exécutions. Les côtes et surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de la construction et des impératifs techniques rencontrés lors de la construction du bâtiment.

Il est précisé que, pour des raisons techniques, les soffites, dimensions des gaines, faux plafonds, retombées de poutres mentionnés sur les plans de vente pourront être modifiés.

La société peut apporter des modifications de prestation en cas de dépôt de bilan d'une entreprise ou d'un fournisseur, d'un retard ou problème d'approvisionnement, d'une modification ou apparition d'un matériel nouveau sur le marché, impératifs techniques, de défaut la fabrication, de l'évolution de la réglementation administrative.

Le Maître d'ouvrage peut substituer les matériels et matériaux, équipements ou appareillages par d'autres de qualité équivalente.

Le choix de coloris, de matériaux seront offerts aux acquéreurs dans la limite de l'avancement du chantier.

Tout remplacement de matériaux, demandé par l'acquéreur, devra être conforme aux normes et exigences en vigueur (remplacement de sols...).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

INFRASTRUCTURES

Fouilles

Les fouilles réalisées en trous ou en rigoles jusqu'au bon sol, suivant le rapport de sol fourni par le géotechnicien. Mise à niveau de la plateforme. Soutènement ou reprise en sous œuvre suivant les conditions particulières du terrain et des avoisinants.

Fondations

Fondations en béton armé, réalisées jusqu'au bon sol, suivant le calcul du BET structure et sur la base du rapport d'études géotechniques.

MURS ET OSSATURE

Parois du sous-sol

1.1.1.1 Murs périphériques

Les voiles en périphérie du sous-sol seront réalisés en béton armé, blocs à bancher ou maçonnerie de parpaings suivant études et dimensionnements du BET structure. Le coffrage brut, de type courant, pour la face intérieure, sera destiné à rester apparent, peint. Des entrées d'eau ponctuelles seront admises au droit des parois enterrées conformément au DTU 14.1 cuvelage/structure relativement étanche.

1.1.1.2 Murs de refends

Les murs de refends seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings, les poteaux seront réalisés en béton armé, leurs dimensions résulteront de l'étude du BET structure, des impératifs de construction et des textes normatifs en vigueur au moment du dépôt du permis de construire.

Murs du Rez de chaussée

1.1.1.3 Murs périphériques

Les voiles en périphérie du rez-de-chaussée seront réalisés en béton armé, en maçonnerie de parpaings ou briques, avec une épaisseur adaptée aux résultats de l'étude du BET structure. Le coffrage brut, de type courant, pour la face intérieure, sera destiné à rester apparent, peint ou doublés d'un isolant thermique ou acoustique suivant localisation indiquée dans l'étude thermique et acoustique. Les épaisseurs des murs seront déterminées par le bureau d'étude structure.

La face extérieure pourra être traitées partiellement avec des finitions ou des matériaux différents (bardage métallique, bardage bois, paroi végétalisée etc...)

1.1.1.4 Murs de refends

Les murs de refends seront réalisés en béton armé, en maçonnerie ou en briques, les poteaux seront réalisés en béton armé, leurs dimensions résulteront de l'étude du BET structure ainsi que des études thermique et acoustique, des impératifs de construction et des textes normatifs en vigueur au moment du dépôt du permis de construire ; ils pourront être doublé d'un isolant si nécessaire.

Murs de façades (aux différents niveaux)

Les murs des façades seront réalisés en béton armé, en maçonnerie de parpaings ou briques ou à ossature bois suivant les études des BET structure et thermique et acoustique.

Les murs recevront selon localisation, sur la face intérieure, un complexe isolant composé d'un panneau isolant et d'une plaque de plâtre suivant notes de calcul thermique et acoustique. Localement, l'isolant pourra être disposé en applique sur la face extérieure du mur, même si sa représentation graphique ne figure pas sur le plan de vente.

La structure et le mode constructif des murs des étages en attique pourra varier selon les préconisations du BET structure.

Les finitions des façades seront traitées suivant les exigences du permis de construire.

Les parois recevront, sur la face extérieure, un RPE, peinture, enduit monocouche, un bardage... suivant les exigences du permis de construire.

Le rez-de-chaussée sera traité conformément au permis de construire.

Murs pignons

Les murs de pignons seront traités de la même façon que les murs des façades.

Murs mitoyens

Sans objet

Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Les murs porteurs à l'intérieur des locaux seront réalisés suivant l'étude du BET structure. Ils seront en béton armé et/ou en maçonnerie. Leur finition sera brute, ou enduite de ciment, ou recouverte de plaque de plâtre collé, isolé si nécessaire conformément aux études thermiques et acoustiques et suivant la localisation.

Murs ou cloisons séparatifs

- **Entre locaux privatifs contigus :**

Les murs séparatifs entre logements seront réalisés en béton armé, en maçonnerie de parpaings, briques ou en cloisons sur ossatures métalliques à haute performance acoustique, avec parements soignés. Ils seront conformes aux exigences de l'étude acoustique et de l'étude du BET structure.

- **Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers-hall et divers) :**

Les murs séparatifs entre logements seront réalisés en béton armé, en maçonnerie de parpaings, briques ou en cloisons sur ossatures métalliques, à haute performance acoustique, avec parements soignés. Ils seront conformes aux exigences de l'étude acoustique et de l'étude du BET structure. Selon la localisation, un doublage thermique et acoustique pourra être mis en œuvre.

Tous ces murs respecteront l'isolement thermique et acoustique réglementaire.

PLANCHERS

Planchers sur étage courant

Les planchers des étages courants seront constitués d'une dalle pleine en béton armé traditionnelle ou préfabriquée au moyen d'une prédalle. La finition du plancher sera conforme pour recevoir les sols de finition. Le dimensionnement des planchers sera déterminé par le BET structure.

Planchers en attique

Dito article 1.3.1

Planchers sous toiture terrasse

Les planchers des toitures terrasses seront constitués d'une dalle pleine en béton armé traditionnelle ou préfabriquée au moyen d'une prédalle. La finition du plancher sera conforme pour recevoir un isolant ou une étanchéité. La mise en œuvre et le choix de l'épaisseur de l'isolant résulteront de l'étude thermique. Le dimensionnement des planchers sera déterminé par le BET structure.

La structure et le mode constructif des planchers hauts de l'attique pourra varier selon les préconisations du BET structure.

Planchers sur locaux collectifs, techniques, circulations et locaux divers chauffés

Les planchers sur locaux collectifs chauffés seront constitués d'une dalle pleine en béton armé traditionnelle ou préfabriquée au moyen d'une prédalle. Le dimensionnement des planchers sera déterminé par le BET structure. Les planchers seront complétés par un isolant en sous face de dalle suivant l'étude thermique.

Planchers sur locaux non chauffés

Les planchers sur locaux non chauffés seront constitués d'une dalle pleine en béton armé traditionnelle ou préfabriquée au moyen d'une prédalle. Le dimensionnement des planchers sera déterminé par le BET structure. Les planchers seront complétés par un isolant en sous face de dalle suivant l'étude thermique.

CLOISONS DE DISTRIBUTION

Entre pièces principales

Les cloisons, entre les différentes pièces d'un appartement, seront de type « Placostil » ou équivalent de 72 mm d'épaisseur avec isolant. Parements en plaques de plâtre fixées sur une ossature métallique. Les cloisons seront conformes à la réglementation acoustique en vigueur.

Entre pièces principales et pièces de service

Les cloisons, entre les différentes pièces d'un appartement, seront de type « Placostil » ou équivalent de 72 mm d'épaisseur avec isolant. Parements en plaques de plâtre fixées sur une ossature métallique. Les cloisons seront conformes à la réglementation acoustique en vigueur.

Selon l'agencement des logements, entre les WC et la salle de bain ou salle d'eau, une cloison « démontable » pourra être mise en place pour le respect de la réglementation des Personnes à Mobilité Réduite. Cette cloison sera réalisée après le revêtement de sol final.

Entre logements et circulations

Les murs séparatifs entre logements et circulations seront réalisés en béton armé, Maçonnerie en parpaings, briques ou en cloisons sur ossature métallique, à haute performance acoustique, avec parement soigné. Ils seront conformes aux exigences des études acoustique, thermique et à l'étude du BET structure.

ESCALIERS

Escaliers

Les escaliers des parties communes seront en béton armé coulé en place ou avec des éléments préfabriqués.

Escaliers de secours

Sans objet

CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Sans objet

Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble - Désenfumage

Le désenfumage de la cage d'escalier sera réalisé par un lanterneau de désenfumage situé au plancher haut du dernier étage.

Si besoin, suivant la réglementation sécurité incendie, le désenfumage des circulations se fera par des conduits collectifs à tirage naturel, d'amenée d'air et extraction des fumées. Il sera positionné des volets métalliques de désenfumage pour l'évacuation des fumées et l'amenée d'air neuf dans chaque circulation de la résidence. L'ouverture de ces volets se fera par déclenchement manuel ou détecteurs automatiques de fumée suivant la classification du bâtiment.

L'évacuation de l'air vicié des logements, par système de ventilation mécanique contrôlée simple flux, sera opérée par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.

Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

Le groupe d'extraction sera positionné en toiture du bâtiment.

Conduits d'air frais

Les entrées d'air sont positionnées dans les pièces sèches du bâtiment.

Les entrées d'air seront réalisées par des manchons acoustiques intégrés dans les volets roulants ou sur la menuiserie ou dans le mur suivant le classement acoustique des façades du bâtiment.

Les ventouses pour extraction des gaz brûlés et d'amenée d'air des chaudières individuelles sont positionnées en conduit 3CE, en toiture ou en façade.

Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet

Ventilation haute de chaufferie

Sans objet

CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

Chutes d'eaux pluviales

Les évacuations des terrasses inaccessibles ou accessibles et de la toiture se feront par chutes apparentes disposées en façade depuis la sous-face de la toiture jusqu'au réseau horizontal de plancher haut du sous sol, conformément au Permis de construire.

Chutes d'eaux usées

Les canalisations seront en PVC dans les gaines techniques verticales des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées au réseau eaux usées et eaux vannes. Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans les soffites ou des faux-plafonds en plaques de plâtre.

Canalisations en sous-sol

Les canalisations en sous-face de plancher haut du sous-sol seront en PVC rigide. Elles chemineront en apparent pour être raccordées au réseau extérieur.

Les canalisations enterrées sous la dalle reprendront les éventuelles descentes verticales, les caniveaux de sol et les avaloirs du parking. Raccordement du réseau hydrocarbures avec passage préalable dans le séparateur hydrocarbures et relevage par pompe de puissance adaptée si nécessaire.

Branchements aux égouts

Les eaux usées, eaux vannes et eaux de pluie seront raccordées aux réseaux publics suivant la réglementation et spécificités communales et départementales.

TOITURE

Étanchéité et accessoires

Étanchéité toiture terrasse inaccessible : étanchéité bitume élastomère avec, suivant nécessité, panneaux isolants de nature et d'épaisseur suivant le calcul thermique. Protection par gravillons, auto-protégée ou végétalisée, suivant localisation et permis de construire.

Étanchéité toiture terrasse accessible : étanchéité bitume élastomère avec, suivant nécessité, panneaux isolants de nature et d'épaisseur suivant le calcul Thermique. Protection par dalles sur plots.

Étanchéité toiture terrasse jardin : étanchéité bitume élastomère avec gravillons, conformément au permis de construire, panneaux isolants de nature et d'épaisseur suivant le calcul thermique.

Relevés d'étanchéité et protection des relevés correspondants suivant la destination des terrasses.

Souches de ventilation et conduits divers

Sorties diverses de toiture pour ventilations primaires, rejets des gaz brûlés des chaudières individuelles gaz, conduits 3CE, ventilations hautes des colonnes d'alimentation gaz.

Le groupe d'extraction général pour la VMC sera mis en œuvre en toiture, avec conduits horizontaux galvanisés pour raccordement entre chaque gaine technique du bâtiment.

LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

REVETEMENT DE SOLS : logements T2

Sols et plinthes des pièces : cuisine-séjour, chambre, dégagement

Pose d'un revêtement stratifié en lame de chez Berry Alloc ou équivalent avec plinthes blanches.

Choix de coloris dans la gamme proposée par le promoteur.

Sols et plinthes des pièces de service (WC, Salle de Bains, Salle d'eau, cellier)

Pose d'un carrelage format 45x45 de chez Saloni ou équivalent avec plinthes assorties.

Choix de coloris dans la gamme proposée par le promoteur.

Sols des balcons, loggias et terrasses

Les sols des balcons seront recouverts de dalles sur plots béton ou gravillonnée, conformément à la réglementation pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

REVETEMENT DE SOLS : logements T3/T4

Sols et plinthes des pièces : cuisine

Pose d'un carrelage format 45x45 de chez Saloni ou équivalent avec plinthes blanches.

Choix de coloris dans la gamme proposée par le promoteur.

Sols et plinthes des pièces : chambres, dégagement, séjour

Pose d'un parquet contrecollé en lame de chez Berry Alloc ou équivalent avec plinthes blanches.

Choix de coloris dans la gamme proposée par le promoteur.

Sols et plinthes des pièces de service (WC, Salle de Bains, Salle d'eau, cellier)

Pose d'un carrelage format 45x45 de chez Saloni ou équivalent avec plinthes assorties.

Choix de coloris dans la gamme proposée par le promoteur.

Sols des balcons, loggias et terrasses

Les sols des balcons seront recouverts de dalles sur plots béton ou gravillonnée, conformément à la réglementation pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

REVÊTEMENTS MURAUX

Revêtements muraux des pièces de service

WC, cellier et cuisine :

Les murs recevront une peinture blanche type velours finition B.

Un rang de faïence sera prévu au-dessus des lave-mains.

Salles d'eau et salles de bains :

Les murs recevront une faïence format 31x60 de chez Saloni ou équivalent suivant localisation :

- Receveurs de douche : hauteur 2.50m toute périphérie et complément suivant plans.
- Vasque : hauteur 2.50m sur le mur dossier et retour suivant plans.

Choix de coloris dans la gamme proposée par le promoteur.

Les plafonds et les parties des murs non revêtus de faïence recevront une peinture blanche type velours finition B, y compris placard situé dans la pièce.

Revêtements muraux des autres pièces

Sans objet.

PLAFOND

Plafond des pièces intérieures

Sous-face des planchers béton ragrés avec enduit de surfacage. Localement suivant les dispositions techniques, faux-plafonds ou caissons suspendus en plaques de plâtre à peindre.

Plafonds des loggias

Dalle en béton armé destinée à recevoir une peinture type pliolite, suivant permis de construire.

Sous-face des balcons

Dalle en béton armé destinée à recevoir une peinture type pliolite, suivant permis de construire.

MENUISERIES EXTÉRIEURES

Menuiseries extérieures des pièces principales

Les portes, fenêtres et portes fenêtres seront en aluminium conformément au permis de construire. Double vitrage et étanchéité à l'air, à l'eau et au vent conforme à la réglementation en vigueur.

L'affaiblissement acoustique des menuiseries sera prévu selon la classification des façades et l'étude acoustique.

Menuiseries extérieures des pièces de service

Les portes, fenêtres et portes fenêtres avec ouvrants à la française seront en aluminium conformément au permis de construire. Double vitrage et étanchéité à l'air, à l'eau et au vent conforme à la réglementation en vigueur.

Les vitrages des menuiseries des salles de bains et salles d'eau seront opalescents.

L'affaiblissement acoustique des menuiseries sera prévu selon la classification des façades et l'étude acoustique.

FERMETURES EXTÉRIEURES

Les menuiseries extérieures seront équipées de coffres de volets roulants intégrés dans l'épaisseur du mur.

Les volets roulants sont composés de double lames PVC ou ALU suivant la largeur de la baie.

L'ensemble des menuiseries extérieures seront équipées de volets roulants électriques.

MENUISERIES INTÉRIEURES

Huisseries et bâtis

Les huisseries seront en bois exotique pour les portes palières et communes, et huisserie sapin ou métallique pour les portes intérieures des logements.

Portes intérieures

Portes intérieures, de 2.04m de hauteur, post formées à âme alvéolaire, à recouvrement et laquées.

Ensemble de porte avec double béquille sur rosace, type Linox de chez Vachette ou équivalent.

Bec de canne à condamnation avec ensemble à bouton de décondamnation pour les WC, salle de douche et salle de bains.

Butée de porte avec bague caoutchouc.

Impostes en menuiseries

Sans objet.

Portes palières

Les portes d'entrée seront composées de deux faces en fibres dures, âme pleine et finition stratifiée.

Elles seront équipées d'une serrure 5 points A2P*, seuil à la suisse, microviseur.

Les portes seront équipées de joints isophoniques conformément à la réglementation.

Poignée au choix du maître d'ouvrage.

Portes de placard

- De rangement :

Portes en panneaux à parement mélaminé blanc. Portes coulissantes pour les placards de plus de 0.80 m et à la française pour les portes inférieures à 1m

- Techniques :

Suivant réglementation

Portes de locaux de rangement

Sans objet

Moultures et habillage

Sans objet

SERRURERIE ET GARDE-CORPS

Garde-corps et barres d'appui

Les garde-corps extérieurs seront traités sur les balcons et terrasses suivant plans des façades et suivant le dessin architectural et les indications du permis de construire.

Grilles de protection des baies

Sans objet.

Ouvrages divers

Séparatifs de terrasses et de balcons contigus, suivant les plans. Pare-vues métalliques thermolaqués, avec verre translucide

PEINTURES - TENTURES

Peintures extérieures et vernis

1.1.1.5 Sur menuiseries

Sans objet.

1.1.1.6 Sur fermetures et protections

Sans objet.

1.1.1.7 Sur serrureries

Sans objet.

1.1.1.8 Surs enduits, habillages en bois, staff ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-faces et rives des balcons

Une peinture décorative type pliolite sera posée en sous-face et rives, modénatures, conformément au permis de construire.

Peintures intérieures

1.1.1.9 Sur menuiseries

Sur menuiseries bois des logements : 1 couche d'impression et 2 couches de peinture blanche.

1.1.1.10 Murs des appartements

La peinture des murs des logements sera de type velours finition B.

Un pan de mur pourra être prévu en couleur dans le séjour suivant catalogue des teintes Promoteur.

Murs béton pièces humides et sèches : Application d'un enduit lisse et d'une peinture blanche de type velours finition B.

Murs type placoplâtre pièces humides et sèches : Application d'une peinture blanche type velours finition B.

1.1.1.11 Plafonds des appartements

La peinture des plafonds des logements sera de type velours finition B finition B

Plafond béton pièces humides et sèches : Application d'un enduit lisse et d'une peinture blanche de type velours finition B.

Plafond type placoplâtre pièces humides et sèches : Application d'une peinture blanche de type velours finition B.

1.1.1.12 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

2 couches de peinture blanche suivant nécessité.

Papiers peints

Sans objet

Tentures

Sans objet

ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

EMON-41

Date de création 27 JUIN 2022

Équipements ménagers

Logement T2 :

Kitchenettes Réalités comprenant :

Un évier 1 cuve

Un mitigeur

Une table de cuisson vitrocéramique 2 feux

Meuble bas en panneaux mélaminés avec 1 porte battante à ouverture par poignée profil alu et un espace libre pour la machine à laver.

Meuble haut en panneaux mélaminés avec les chants visibles en PVC

Meubles hotte avec une porte battante à ouverture par poignée profil alu

Meubles de rangement haut avec une étagère et un rangement avec porte battante à ouverture par poignée profil alu

Hotte aspirante à recyclage 3 vitesses avec éclairage

La couleur des kitchenettes sera au choix de l'acquéreur dans la gamme sélectionnée par le Promoteur, suivant l'avancement des travaux.

Logement T3 /T4 :

Attentes d'alimentation EF/EC pour futur aménagement et attentes d'évacuation.

1.1.1.13 Évacuations de déchets

Sans objet

1.1.1.14 Armoire sèche-linge

Sans objet

Équipement sanitaire et plomberie

1.1.1.15 Distribution d'eau

L'alimentation s'effectuera par colonne montante en PVC pression ou tube acier galvanisé, disposée dans les gaines techniques avec manchettes en attente pour la pose des compteurs individuels. La distribution s'effectuera pour partie par canalisation encastrée en PER (polyéthylène réticulé), et pour partie par canalisations apparentes en tube cuivre ou PER pour le raccordement aux appareils.

1.1.1.16 Production et distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet.

1.1.1.17 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Pour tous les logements (à l'exception des logements T1), l'eau chaude sanitaire sera assurée par des chaudières individuelles gaz à condensation. La marque et la capacité globale seront choisies suivant l'étude thermique et le type d'appartement.

Chaque logement T1 sera équipé d'un ballon d'eau. Cependant, suivant l'étude thermique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'équiper le logement T1 d'une chaudière individuelle gaz à condensation pour la production et la distribution d'eau chaude individuelle. La marque et la capacité globale seront alors choisies suivant l'étude thermique.

1.1.1.18 Évacuations

Tube PVC.

EMON-41

Date de création 27 JUIN 2022

1.1.1.19 Distribution de gaz

L'alimentation s'effectuera par colonne montante ventilée en tube acier galvanisé ou cuivre, disposée dans les gaines techniques avec manchettes en attente pour la pose des compteurs individuels. La distribution s'effectuera pour partie par canalisation encastrée PER. Raccordement à la chaudière par des tubes en cuivre.

1.1.1.20 Branchement en attente

1 attente pour le lave-linge de tous les appartements et 1 attente pour le lave-vaisselle à partir du T3 (appareils non fournis).

1 robinet de puisage pour les deux logements T4 en attique

1.1.1.21 Appareils sanitaires

Les salles d'eau seront équipées de receveurs de douche extra plat en acrylique 90x120cm de chez JACOB DELAFON ou équivalent et d'un pare douche de chez NOVELLINI ou équivalent.

Les salles d'eau secondaires seront équipées avec un receveur de taille 90x90 ou 80x80 en acrylique de chez JACOB DELAFON ou équivalent et d'un pare douche de chez NOVELLINI ou équivalent.

Suivant plans les salles de bains et salles d'eau seront équipées d'un meuble vasque Réalités 800x460 mm comprenant :

- Une vasque avec robinetterie
- Un meuble support de vasque en panneaux agglomérés mélaminés avec deux tiroirs coulissants
- Un miroir clair
- Un éclairage LED intégré au miroir

Suivant plans les salles de bains et salles d'eau seront équipées d'un meuble vasque Réalités 1200x460 mm comprenant :

- Une vasque avec robinetterie
- Un meuble support de vasque en panneaux agglomérés mélaminés avec deux tiroirs coulissants
- Un miroir clair
- Un éclairage LED intégré du miroir

Les sanitaires seront équipés d'une Cuvette de WC suspendue de chez JACOB DELAFON ou équivalent sur bâti support habillé en plaque de plâtre, plaque de commande pour chasse d'eau et abattant.

Lave main droit ou d'angle de chez JACOB DELAFON dans la pièce WC des logements T3/T4/T5

1.1.1.22 Robinetterie

La robinetterie des meubles vasques et des lave-mains sera de type mitigeur GROHE ou équivalent.

Les receveurs de douche seront équipés d'un mitigeur thermostatique de marque GROHE ou équivalent.

1.1.1.23 Accessoires divers

Barre de douche, douchette et flexible pour les douches et baignoires de chez GROHE.

Colonne de douche Euphoria 260 avec mitigeur thermostatique de chez GROHE ou équivalent pour les logements T3/T4/T5.

Équipements électriques

Tous les équipements électriques et les installations électriques seront conformes à la norme NF C 15 100 en vigueur au moment du dépôt de construire.

L'appareillage sera blanc modèle Dooxie de chez LEGRAND ou équivalent.

Points lumineux constitués de douilles DCL et munis d'une fiche récupérable 2 P+T pour connexion ultérieure d'un luminaire.

1.1.1.24 Type d'installation

Les appartements seront équipés suivant leur typologie.

L'alimentation des appareils se fera par canalisations électriques encastrées sous fourreaux dans les planchers, murs ou cloisons. Installation des tableaux électriques dans les placards à l'entrée des appartements (ou à proximité de l'entrée).

1.1.1.25 Puissance à desservir

Courant monophasé de 6 à 12 kW suivant type d'appartement.

1.1.1.26 Équipement type (peut varier suivant type appartement : T1, T2, T3 ou T4) :

Les quantités et localisation de l'appareillage électrique sont évolutives suivant le type et la distribution des appartements.

Un point lumineux étanche sera rajouté sur les balcons et terrasses commandé de l'intérieur de l'appartement.

Dans l'entrée :

- 1 tableau disjoncteur,
- 1 centre DCL,
- 1 PC,
- 1 vidéophone.
- 1 DAAF

Dans le dégagement :

- 1 centre DCL, ou 2 (selon longueur),
- 1 prise de courant.

Dans le séjour :

- 1 centre, DCL,
- 5 ou 6 PC (selon surface) régulièrement réparties dont 1 à proximité de l'interrupteur ht 1.10m.
- 2 prises RJ45 permettant la réception TV si besoin

Dans la chambre principale :

- 1 centre DCL,
- 4 prises de courant dont 1 à proximité de l'interrupteur ht 1.10m.
- 2 RJ 45 permettant la réception TV si besoin

Dans les autres chambres :

- 1 centre DCL,
- 3 prises de courant.
- 1 RJ 45 permettant la réception TV si besoin

Dans la cuisine :

- 1 centre DCL en plafond,
- 1 point d'éclairage par douille DCL au-dessus de l'évier (a partir du T3)
- 6 PC, dont 4 en hauteur (dont 1 à proximité de l'interrupteur ht 1.10m)
- 1 PC basse pour le réfrigérateur
- 1 sortie de câble 32 A
- 1 PC hotte
- 1 PC pour le lave-linge (sauf si ce dernier se trouve dans la Sdb)
- 1 PC pour le lave-vaisselle (à partir du 3 pièces)

Dans la salle de bain principale ou les salles d'eau :

- 1 alimentation électrique du bandeau lumineux,
- 1 DCL au plafond,
- 1 prise de courant pour rasoir ou sèche-cheveux,
- 2 prises spécialisées pour lave-linge et sèche-linge si non prévues en cuisine (à partir du 3 pièces)

Dans les WC :

- 1 centre DCL simple allumage
- 1 PC à proximité de l'interrupteur ht 1.10m (si WC accessible handicapé)

Sur les terrasses accessibles et balcons à raison d'un ensemble par lot :

- 1 prise extérieure pour les logements T3/T4/T5

1.1.1.27 Sonnerie de porte palière

Bouton poussoir situé dans les parties communes à proximité de la porte palière.

Chauffage, ventilation

1.1.1.28 Type installation

Chaque logement recevra une chaudière gaz individuelle à condensation, murale, marque à définir, avec sortie en toiture suivant les plans. La marque et la capacité globale se fera suivant l'étude thermique et le type d'appartement.

Le dimensionnement des chaudières sera déterminé suivant les calculs de déperditions pièce par pièce suivant l'étude thermique pour atteindre le niveau de performance de la réglementation thermique RT 2012.

Chaque logement sera équipé d'un thermostat d'ambiance programmable avec commande murale.

La ventilation mécanique collective sera contrôlée par simple flux.

1.1.1.29 Températures garanties dans les diverses pièces

Suivant étude thermique et normes en vigueur au moment du dépôt de permis de construire.

1.1.1.30 Appareils d'émission de chaleur

Radiateurs, avec corps de chauffe en acier type NELHYS 6 ou équivalent, équipés de robinet simple dans les séjours et de thermostats thermostatiques dans les autres pièces. Compris robinets de vidange et purgeurs.

Sèche serviette, eau chaude, dans les salles d'eau et salles de bains type LOTHYS 6 HYDRO intégré.

1.1.1.31 Conduit de fumée

Voir article 1.6.4

1.1.1.32 Conduits et prises de ventilation

Les ventouses pour extraction des gaz brûlés et amenée d'air pour les chaudières individuelles seront positionnées en conduite 3CE, en façades ou en toiture suivant plans. Ventouse individuelle horizontale et/ou verticale.

Les bouches d'extraction, de la ventilation mécanique contrôlée, seront positionnées dans les pièces humides.

1.1.1.33 Conduits et prises d'air frais

Les entrées d'air sont positionnées dans les pièces sèches du bâtiment. Les entrées d'air pourront être réalisées par des manchons acoustiques intégrés dans les volets roulants, ou sur la menuiserie, ou dans le mur, suivant le classement acoustique des façades du bâtiment.

Équipement intérieur des placards et pièces de rangement

1.1.1.34 Placards

L'aménagement des placards des entrées et dégagement se fera par 1 étagère haute et une tringle penderie.

L'aménagement des placards des autres pièces se fera par un aménagement 1/3 d'étagères en colonne et 2/3 en penderie.

Les placards des chaudières ne seront pas équipés.

1.1.1.35 Pièces de rangements

Sans objet

Équipements de télécommunication

1.1.1.36 Radio / TV

Raccordement au réseau hertzien par antenne collective en toiture ou dans comble, pour réception de la radio et de la télévision, y compris les chaînes TNT.

Tous les équipements et installations de télécommunication sont conformes à la norme NF C 15 100 en vigueur au moment du dépôt de construire.

1.1.1.37 Téléphone

Tous les équipements et installations de télécommunications sont conformes à la norme NF C 15 100 en vigueur au moment du dépôt de construire.

1.1.1.38 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Portier électronique de chez URMET ou équivalent de type vidéophone dans l'entrée de chaque appartement relié au tableau d'appel situé à l'extérieur du hall.

Commande d'ouverture de la porte du hall par l'intermédiaire du moniteur intérieur main libre .

AUTRES EQUIPEMENTS

L'ensemble des logements seront équipés d'un pack de domotique comprenant la commande des volets roulants électriques, le thermostat d'ambiance et les interrupteurs connectés du séjour / cuisine.

ANNEXES PRIVATIVES

LOCAUX VELOS INDIVIDUELS

Parois

Parois de séparation en béton, briques, parpaings ou cloison métallique grillagée selon le cas.

Plafonds

Plafond béton destiné à rester brut. Une isolation thermique peut être mise en place, en sous face du plancher sous les zones situées sous les parties habitables suivant l'étude de l'ingénieur fluides.

Sols

Dallage béton destiné à rester brut.

Portes intérieures

Portes métalliques grillagées avec béquille et serrure.

Porte d'accès

Porte métallique ou bois conformément à la réglementation en vigueur.

L'accès des locaux vélos sera sécurisé par une serrure sur organigramme.

Les sols et les murs seront bruts.

Plafond brut ou isolation suivant étude thermique.

Ventilation naturelle.

PARC DE STATIONNEMENTS

Murs ou cloisons

Voiles et murs de séparation en béton, briques ou parpaings selon le cas. Finition brute.

Plafonds

Plafond béton destiné à rester brut. Une isolation thermique peut être mise en place, en sous face du plancher sous les zones situées sous les parties habitables suivant l'étude de l'ingénieur fluides.

Sols

EMON-41

Date de création 27 JUIN 2022

Dallage béton destiné à rester brut.

Marquage au sol par peinture routière. Numérotation des places de boxes et de parkings sur les murs. Traçage et délimitation des places de stationnement par peinture compris sigle handicapé aux places concernées suivant la réglementation en vigueur.

Bandes podotactiles d'aide à l'orientation suivant la réglementation.

Portail d'accès

L'accès au parking pour les véhicules, sera équipé d'une porte motorisée automatique, en serrurerie conformément au dépôt de Permis de construire commandée par des émetteurs radios individuels.

L'accès aux locaux vélos depuis la rue se fera via la même porte motorisée, un équipement de lecteur de badge sera positionné en façade.

Portail individuel box

Sans objet

Ventilation

La ventilation naturelle du parking sera statique ou mécanique, dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air en fonction du nombre de véhicules. La ventilation sera conforme à la réglementation en vigueur au moment du dépôt du permis de construire.

Équipement électrique

Prises de courant pour véhicule électrique (mesures conservatoires) : des fourreaux aiguillés ou des chemins de câbles seront posés de la place de parking au tableau général du TGBT sous-sol.

L'armoire électrique générale du sous-sol possèdera un emplacement spécifique permettant la possibilité de raccorder ultérieurement ces prises.

PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE

HALL D'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE

Sols

Le sol du hall d'entrée sera revêtu d'un carrelage en grès cérame U4-P3-E2-C1, dimensions 600 x 600, couleur suivant le choix du maître d'ouvrage et d'un tapis de sol encastré.

Parois

Les murs seront revêtus d'un revêtement décoratif au choix du maître d'ouvrage.

Plafonds

Il sera prévu un faux plafond décoratif acoustique suivant note de calcul du BET acoustique.

Éléments de décoration

Lustrerie et miroir au choix du maître d'ouvrage.

Porte d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Les portes seront constituées d'un ensemble en acier : Remplissage en vitrage stadip serrure gâche électrique (Ventouse électromagnétique).

Conformément à la réglementation sur l'accessibilité de personnes handicapées, un système de contrôle d'accès sera positionné à l'entrée de la porte sur rue.

Boîtes aux lettres et à paquets

Les boîtes aux lettres seront de type Classica de chez RENZ ou équivalent. Elles seront encastrées dans le hall. Leur disposition répondra aux exigences concernant l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite et aux services administratifs.

Tableau d'affichage

Un tableau d'affichage sera prévu dans le hall.

Chauffage

Sans objet.

Équipement électrique

Des luminaires décoratifs, de marque Inis ou équivalent, seront positionnés dans les faux plafonds et en applique sur un des murs.

CIRCULATIONS COMMUNES

Sols des circulations

1.1.1.39 Rez de chaussée

Le sol du hall d'entrée, de l'escalier ouvert, des circulations et de l'ascenseur sera revêtu d'un carrelage en grès cérame U4-P3-E2-C1, dimensions et couleur suivant le choix du maître d'ouvrage.

Les contremarches seront contrastées conformément à la réglementation en vigueur

1.1.1.40 Etages

Les revêtements de sol des circulations d'étages recevront une moquette en dalle, compris plinthes bois avec une finition peinture. Le coloris de la moquette sera au choix du Maître d'Ouvrage.

Murs

1.1.1.41 Rez de chaussée

Les murs des circulations recevront un revêtement décoratif au choix du maître d'ouvrage.

Les numéros des logements seront indiqués par des pictogrammes métalliques, en découpe laser, de couleur au choix du Maître d'ouvrage avec mise en place de luminaires design de chez Inis ou équivalent à l'entrée de chaque appartement.

1.1.1.42 Etages

Les murs des circulations recevront un revêtement type toile à peindre au choix du maître d'ouvrage.

Les numéros des logements seront indiqués par des pictogrammes métalliques, en découpe laser, de couleur au choix du Maître d'ouvrage avec mise en place de luminaires design de chez Inis ou équivalent à l'entrée de chaque appartement.

Plafonds

1.1.1.43 Rez-de-chaussée

Les plafonds recevront un faux plafond type Placostil ou décoratif, suivant localisation.

1.1.1.44 Etages

Les plafonds recevront une peinture de couleur blanche type velours finition B après mise en œuvre d'un enduit pelliculaire suivant nécessité.

Ponctuellement, à tous les niveaux, un faux-plafond acoustique pourra être mis en œuvre devant l'ascenseur, suivant les besoins Acoustique

Eléments de décorations

Suivant articles ci-dessus

Chauffage

Suivant articles ci-dessus

Portes communes

Les portes seront à âme pleine dans des huisseries métalliques ou bois conformément à la réglementation en vigueur.

Finition des parements en peinture, couleur au choix du Maître d'ouvrage.

Les façades des gaines techniques seront réalisées en panneaux de particules, finition peinture.

La porte du RDC permettant l'accès aux étages par l'escalier sera équipée d'une poignée de tirage côté hall et d'un cylindre sur organigramme.

La porte du RDC permettant l'accès aux sous-sol par l'escalier sera équipée d'une poignée de tirage coté hall et d'un cylindre sur organigramme.

Les autres portes desservants l'escalier tous niveaux confondus sont considérées comme des issues de secours et devront rester libres d'accès.

Équipement électrique

L'éclairage est assuré par des appliques murales à l'entrée de chaque porte palière ainsi que par des plafonniers en applique ou encastrés dans le faux plafond suivant les plans de l'architecte.

L'allumage des circulations sera commandé automatiquement par détecteur de présence.

Conformément à la réglementation sur l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduites, le dispositif d'éclairage répondra aux normes en vigueur.

CIRCULATIONS DES SOUS SOL

1.1.2 Sols

Le sol restera brut.

1.1.3 Murs

Les murs en béton seront de finition brute.

1.1.4 Plafonds

Les planchers seront soit en finition brute, soit complétés par un isolant en sous face de dalle suivant l'étude thermique.

1.1.5 Porte d'accès

Les portes seront à âme pleine dans des huisseries métalliques ou bois conformément à la réglementation en vigueur.

Finition des parements en peinture, couleur au choix du Maître d'ouvrage.

1.1.6 Rampe d'accès pour véhicules

Rampe d'accès en béton balayé.

1.1.7 Equipement électrique

L'éclairage est assuré par des plafonniers en applique. L'allumage des circulations sera commandé automatiquement par détecteur de présence.

CAGES D'ESCALIERS

Sols des paliers

Moquette sur les paliers des escaliers en continuité des revêtements des circulations des étages ou carrelage en continuité du revêtement du rez-de-chaussée.

Murs

Les murs des cages d'escaliers recevront une peinture blanche de finition C ou une finition gouttelette.

Plafonds

La peinture en sous face des volées d'escaliers et des paliers sera une peinture finition C ou une finition gouttelette.

Escaliers (marches, contremarches) limons

Les marches d'escaliers et paliers intermédiaires seront revêtus de peinture de sol à base de résine époxydique antidérapante.

Nez de marches anti dérapant.

Les mains courantes et garde-corps seront de type métallique, thermolaqués couleur au choix du Maître d'ouvrage.

Les premières et dernières contremarches seront de couleur au choix du Maître d'ouvrage.

Des bandes podotactiles d'éveil de vigilance seront positionnées à 50 cm de la première marche.

Chauffage - ventilation

Sans objet.

Éclairage

Appliques murales avec commande par détecteur de présence.

L'éclairage sera conforme à la réglementation des Personnes à Mobilité Réduite.

LOCAUX COMMUNS

Local 2 roues

Sans objet

Local de réception des ordures ménagères

Porte métallique avec ferme porte conformément à la réglementation en vigueur.

Coloris suivant indication Permis de construire.

L'accès du local poubelles sera sécurisé par une serrure sur organigramme.

Les murs seront en béton lissé brut.

Le sol recevra un carrelage anti dérapant, ce revêtement remontera sur les murs périphériques à hauteur de 1.60m.

Le local sera équipé d'un robinet pour une alimentation en eau froide et d'un siphon de sol inox.

Plafond brut ou isolation suivant étude thermique.

L'éclairage se fera par hublot avec commande par détecteur de présence.

Ventilation naturelle.

Locaux vélos communs

Porte métallique ou bois avec ferme porte conformément à la réglementation en vigueur.

L'accès aux locaux sera sécurisé par une serrure sur organigramme.

Les sols et les murs seront en béton lissé brut.

Mise en œuvre de rack pour vélo.

Plafond brut ou isolation suivant étude thermique.

L'éclairage se fera par hublot avec commande par détecteur de présence.

Une prise électrique sera prévue pour la recharge des batteries de vélos

Ventilation naturelle.

Local encombrants

Sans objet, une zone sera délimitée dans le local de réception des ordures ménagères.

Aire de répurgation

Suivant indication Permis de construire.

LOCAUX TECHNIQUES

Local d'entretien

Sans objet

Chaufferie

Sans objet

Local surpresseur

Porte à âme pleine dans huisserie métallique ou bois conformément à la réglementation en vigueur.

L'accès du local sera sécurisé par une serrure sur organigramme et accessible uniquement aux agents en charge de la maintenance.

Les murs et le sol seront en béton lissé brut.

Plafond brut ou isolation suivant étude thermique.

L'éclairage se fera par hublot avec commande par détecteur de présence.

Ventilation naturelle.

Local transformateur EDF

Sans objet

Local technique France télécom

Porte à âme pleine dans huisserie métallique ou bois conformément à la réglementation en vigueur.

L'accès du local sera sécurisé par une serrure sur organigramme et accessible uniquement aux agents en charge des réseaux téléphoniques.

Les murs et le sol seront en béton lissé brut.

Suivant avis concessionnaire, une peinture anti poussière sera appliquée sur les murs.

Plafond brut ou isolation suivant étude thermique.

L'éclairage se fera par hublot avec commande par détecteur de présence.

Ventilation naturelle.

Local ventilation mécanique

Sans objet

CONCIERGERIE

Sans objet

ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

ASCENSEURS - MONTE-CHARGES

Un appareil ascenseur desservira tous les niveaux du bâtiment y compris les niveaux de stationnement.

Les façades palières seront en inox brossé au RDC et peintes dans les étages, teinte au choix du Maître d'ouvrage.

La cabine recevra un revêtement stratifié, un miroir, le sol sera identique au revêtement des halls, un éclairage sera intégré ou disposé dans le panneau de commandes.

Ouverture par portes automatiques.

Entraînement électrique.

Un système sécurisé par lecteur de badge permettra l'accès aux étages depuis le RDC.

CHAUFFAGE - EAU CHAUDE

Sans objet

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Téléphone

Distribution des logements par les gaines palières.

Fibre optique

Le bâtiment sera précablé en fibre optique et raccordé si le réseau est déjà déployé dans la rue.

Antenne TV/RADIO

Antenne collective permettant de recevoir les chaînes hertziennes.

VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Suivant locaux décrits dans les articles précédents

ALIMENTATION EN EAUX

Comptages généraux

Le compteur sera situé dans le bâtiment ou dans le citerneau extérieur prévu à cet effet.
La distribution se fera horizontalement jusqu'en pied de colonne.

Suppresseurs, réducteurs, et régulateurs de pression, traitement de l'eau

L'installation sera réalisée conformément aux exigences techniques et réglementaires.

Colonnes montantes

Les colonnes seront en PVC pression et situées dans les gaines techniques.

Branchements particuliers

Dans chaque logement il est prévu une vanne d'arrêt et une manchette pour la pose d'un futur compteur individuel en gaine palière.

ALIMENTATION GAZ

Des compteurs individuels seront positionnés dans les gaines techniques suivant les normes GRDF.

ALIMENTATION EN ELECTRICITE

Comptage des services généraux

Des comptages seront installés pour les services généraux.

Des sous-comptages seront installés suivant nécessité et a minima pour l'ascenseur.

Colonnes montantes

Les colonnes montantes seront situées dans les gaines palières.

Branchements et comptages particuliers

Des compteurs individuels seront positionnés dans les gaines techniques des logements selon norme ENEDIS

PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS

VOIRIE ET PARKINGS

Voirie d'accès

L'accès au hall et au parc de stationnement se fera depuis la voirie publique.

Trottoirs

Sans objet.

Parkings extérieurs

Le revêtement des parkings extérieurs sera réalisé en enrobé, en béton ou en dalles autobloquantes végétalisées.

CIRCULATION DES PIÉTONS

Chemin d'accès aux entrées

L'accès aux logements se fera depuis le domaine public. Il sera conforme aux plans du permis de construire.

ESPACES VERTS

Plantations d'arbres, arbustes fleurs

Les espaces verts seront conformes aux plans de permis de construire.

Engazonnement

Suivant plan de permis de construire

Arrosage

Sans objet

Bassin de rétention

Un bassin de rétention des eaux pluviales sera prévu sur la zone d'engazonnement conformément aux indications du permis de construire.

AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet

ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Signalisation de l'entrée de l'immeuble

L'éclairage de l'entrée de l'immeuble sera suffisant et conforme pour assurer la sécurité des personnes.

Eclairage des voiries - espaces verts, jeux et autres

Conforme à la réglementation PMR.

CLOTURES

Sans objet

Avec parking visiteurs

Sans objet

RÉSEAUX DIVERS

Eau

Alimentation en eaux suivant les indications des services techniques de la Ville et du concessionnaire.

Gaz

Branchement suivant les indications des services techniques de la Ville et du concessionnaire.

Électricité

Branchement suivant les indications des services techniques de la Ville et du concessionnaire.

Poste d'incendie - extincteurs

Sans objet

Égouts

Les évacuations seront raccordées aux réseaux de la Ville suivant les indications des services techniques et du concessionnaire.

Epuration des eaux

Sans objet

Télécommunications

Le raccordement des lignes téléphoniques se fera depuis le réseau France Télécom.

Drainage du terrain

Drainage périphérique suivant prescriptions du bureau d'études.

Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement

L'évacuation des eaux de pluie sera conforme à la réglementation et selon les principes décrit au permis de construire.

ACCÈS AUX BATIMENTS

Clés accès + Émetteur parking

EMON-41

Date de création 27 JUIN 2022

Clés logements : 4 clés sur organigramme par logement.

Clés locaux techniques : 4 clés pour Syndic.

Pass. VIGIK : 2 pour T1, 3 pour T2, 3 pour T3, 4 pour T4, 5 pour T5/T6 et 5 badges pour Syndic.

Emetteurs Parking : 1 émetteur par place de parking, 2 émetteurs pour le syndic.